



**DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT  
BASSE-NORMANDIE**

**Division de Caen**

Hérouville-Saint-Clair, le 14 OCT. 2004

Monsieur le Directeur  
de l'établissement COGEMA  
de La Hague  
50444 BEAUMONT HAGUE CEDEX

**OBJET** : Contrôle des installations nucléaires de base.  
Inspection n° INS-2004-COGLHD-0005 du 7 octobre 2004.

**N/REF** : DSNR CAEN/0975/2004

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié, et à l'article 17 du décret n° 93-1272 du 1<sup>er</sup> décembre 1993, une inspection inopinée a eu lieu le 7 octobre 2004 à l'établissement COGEMA de La Hague sur le thème de la défense contre l'incendie.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

#### Synthèse de l'inspection

L'inspection inopinée du 7 octobre 2004 avait pour but de faire le point sur la défense contre l'incendie de l'atelier HA-PF de la Hague.

Les inspecteurs ont vérifié les fiches réflexes du groupe local d'intervention (GLI) sur les interventions en cas d'alarme incendie et sur la conduite de la ventilation en cas d'incendie. Ces procédures ont été jugées très opérationnelles de même que la rédaction des permis de feu. Les rapports des exercices incendie avec la formation locale de sécurité (FLS) ont été contrôlés, ainsi que le plan d'intervention de la FLS et la maintenance des systèmes incendie.

Un exercice a été organisé dans le laboratoire 713A et n'a donné lieu à aucune remarque. Une visite de l'établissement a suivi.

A l'issue de cette visite, les inspecteurs ont considéré que la prévention et la défense contre l'incendie de l'atelier HA-PF étaient d'un bon niveau.

... / ...

#### A. Demandes d'actions correctives

Dans les locaux électriques et les couloirs du laboratoire 713A, de nombreuses armoires électriques ne sont pas fermées à clef.

**A.1. Je vous demande de m'indiquer les mesures prises pour remédier à cet état de fait.**

Dans le laboratoire 713A, des produits chimiques incompatibles sont entreposés à proximité et dans la même rétention (soude, acide nitrique, acide sulfurique).

**A.2. Je vous demande de réorganiser votre entreposage et de m'en rendre compte.**

Dans la salle électrique 708, en cours de rénovation, communiquant sur le couloir par des portes vitrées, les détecteurs sont situés au-dessus des prises d'extraction, ce qui rend aléatoire la détection rapide d'un incendie.

**A.3. Je vous demande de justifier l'implantation de ces détecteurs ou d'en étudier une autre.**

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur et par délégation,  
le chef de division,

SIGNE PAR

Franck HUIBAN